

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE115

présenté par

M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Philippe Brun, M. Saulignac, Mme Battistel, M. Hajjar,
M. Naillet, M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

ARTICLE 27

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° La sensibilisation des particuliers situés en zone rurale aux gestes de sécurité domestique à réaliser en cas d'incendie à proximité de leur domicile, et tout particulièrement en cas de nécessité d'évacuation de leur domicile. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir, en zone rurale et par les chambres départementales et régionales d'agriculture, des actions de sensibilisation des particuliers concernant le risque d'incendie.

Les nombreux incendies de l'été 2022 en Gironde, en Ardèche, en Isère et en Bretagne ont mis en lumière le manque de préparation de notre pays face à ces événements climatiques dont l'intensité et la récurrence vont croître d'année en année.

De nombreux habitants ont été démunis face aux incendies et ne savaient pas quels comportements adopter. Il apparaît donc important de multiplier les actions de sensibilisation, en particulier dans les zones situées à proximité des forêts et des cultures où le risque incendie est élevé.